

Commune de Mauriac (Cantal)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le trois décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt-sept novembre, sous la présidence de Madame Edwige ZANCHI, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation : 27 novembre 2025

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 26

Présents :

Edwige ZANCHI
Jean Jacques VAISSIER
Raymonde THESSANDIER
Jacques SERRAT
Michel PAPON
Georges ALBESSARD
Geneviève RONGERE
Jacqueline BORNE
Gille FRUTIERE
Sabine RIVET
Sylvie FENIES
Claudine HEBRARD
Guillaume POINAT
Cyrille ROLLIN
Audrey LAFARGE
Samuel LEBEAUX
Andrée BROUSSE
Gérard VIOLLE
Stéphanie SERIEIX

Etaient représentés :

Béatrice CARTAYRADE ayant donné pouvoir à Jean Jacques VAISSIER,
Maryse BONNET ayant donné pouvoir à Jacques SERRAT,
Elisabeth BALADUC ayant donné pouvoir à Michel PAPON,
Jacques KHIAR ayant donné pouvoir à Edwige ZANCHI
Bruno DUFAYET ayant donné pouvoir à Gille FRUTIERE,
Géraud MAZE ayant donné pouvoir à Guillaume POINAT,
Alain DELASSAT ayant donné pouvoir à Gérard VIOLLE.

Etait absent :

Julien CHAMBON

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Audrey LAFARGE

2025-12-03 / 17	Budget Général de la commune : décision budgétaire modificative n° 2
-----------------	---

Madame le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à des ajustements de crédits sur le budget de la commune.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Ayant ouï le Maire en son exposé,

Après en avoir délibéré avec six voix contre [Cyrille ROLLIN, Samuel LEBEAUX, André BROUSSE, Gérard VIOLLE (pouvoir de Alain DELASSAT), Stéphanie SERIEIX] et 20 voix pour,

Vote	Pour	Abstention	Contre
	20	0	6

DECIDE de procéder aux inscriptions budgétaires suivantes sur le budget 2025 de la commune :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-10226-01 : Taxe d'aménagement	0.00 €	0.00 €	1 517.00 €	0.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	1 517.00 €	0.00 €
R-1321-75-201 : Rénovation énergétique Gpe Scolaire JF Tr2	0.00 €	0.00 €	9 265.00 €	0.00 €
R-1322-32-026 : Rénovation Gendarmerie	0.00 €	0.00 €	0.00 €	66 000.00 €
R-1323-32-026 : Rénovation Gendarmerie	0.00 €	0.00 €	113 734.00 €	64 115.00 €
R-1323-47-845 : Travaux divers de voirie	0.00 €	0.00 €	75 322.00 €	0.00 €
R-13461-76-734 : Travaux réseau eaux pluviales versant Labiou	0.00 €	0.00 €	0.00 €	14 723.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	198 321.00 €	144 838.00 €
R-1641-01 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	480 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	480 000.00 €	0.00 €
D-2033-65-020 : Etudes	0.00 €	1 132.71 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	1 132.71 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-50-4221 : Rénovation Groupe Scolaire JF Tr1 + micro-crèche	3 368.34 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	3 368.34 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

D-2313-32-026 : Rénovation Gendarmerie	400 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-50-211 : Rénovation Groupe Scolaire JF Tr1 + micro-crèche	52 764.37 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-76-734 : Travaux réseau eaux pluviales versant Labiou	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-77-734 : Travaux réseau eaux pluviales versant St Jean	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	552 764.37 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-266-752 : Autres formes de participation	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 26 : Participations et créances rattachées à des participations	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	556 132.71 €	21 132.71 €	679 838.00 €	144 838.00 €
Total Général		-535 000.00 €		-535 000.00 €

(1) y compris les restes à réaliser

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus**Au registre sont les signatures****A Mauriac, le 03 décembre 2025****Le Maire,****Edwige ZANCHI****La Secrétaire de séance,****Audrey LAFARGE**Date de publication sur le site internet www.mauriac.fr : **10 DEC. 2025**

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr ou par courrier adressé 6, Cours Sablon, 63 033 Clermont-Ferrand cedex 1